

# DISPOSITIONS GÉNÉRALES

POUR TOUS

**SÉCURITÉ** - Le port du casque est obligatoire tout au long des circuits - **L'ENGAGEMENT** - L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement, sauf si l'option annulation est souscrite à l'inscription et si vous remplissez les conditions d'indemnisation. Une caution de 10 € (comprise dans le tarif de l'inscription) est exigée à l'engagement pour la puce électronique. Ces 10€ sont rendus en échange de la puce à l'arrivée jusqu'à 20h et le dimanche 23 juin jusqu'à midi. En cas d'oubli elle doit être adressée à l'Ardéchoise dans un emballage adéquat avant le 30 juin 2019. Passé ce délai, la puce n'est plus réutilisable, la caution n'est plus remboursée et la puce facturée 40€. - **DÉSISTEMENT** - Hors option annulation, le montant de la caution vous sera expédié dans un délai de trois mois après l'Ardéchoise, accompagné de votre cadeau. - **VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE** : formellement interdits sauf pour les personnes éloignées de la pratique sportive (PEPS) qui utiliseront un des parcours de l'Ardéchoise des Jeunes. Si un VAE s'intègre dans l'Ardéchoise et qu'il est impliqué dans un accident, l'organisation portera plainte contre le ou la cycliste qui a utilisé un VAE. - **LE PACKAGE ENGAGEMENT COMPREND** : 1 cadeau (un sac de sport marque EKOI), 1 bidon cycliste 700 ml, l'assistance, les secours et le ravitaillement le samedi 22 juin sur les 6 parcours en 1 jour, 1 plateau repas chaud, 1 café à l'arrivée le samedi 22 juin, servis jusqu'à 20 h (hors engagement Ardèche Verte seule), l'accès à la consigne à vélos, 1 diplôme, 1 bon de participation au tirage au sort des lots de valeurs offerts par nos partenaires (présence obligatoire avec pièce d'identité) - Pour les participantes : un bijou est offert. - **ANNULATION DE L'ÉPREUVE** - Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés. - **ASSURANCES** - Conformément à l'obligation légale, l'Ardéchoise a souscrit une assurance Responsabilité Civile. S'y ajoute une assurance annulation. Le devoir d'information qui nous incombe nous oblige à vous demander de valider et signer la lettre d'accréditation que vous recevrez par mail ou par courrier : elle stipule toutes vos obligations. **RESPONSABILITÉ CIVILE** Les non licenciés et les licenciés non assurés par leur fédération sont couverts par notre assurance la MAIF, dans le cadre des garanties offertes : responsabilité civile des participants pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient accidentellement causer à des tiers ou entre eux lors de la manifestation. La responsabilité de l'organisation ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de la manifestation, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée, les pointages officiels (tapis de chronométrage) faisant seule foi. Ni l'organisation, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol, en dehors des situations où la responsabilité incombe à l'organisateur. En cas d'infraction, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls et sera seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur, ou victime directement ou indirectement. Les licenciés FFC sont couverts par leur fédération et dans ce cas devront s'adresser à celle-ci. **DOMMAGES AUX BIENS** Les vélos placés dans la consigne organisée le samedi de 11h à 20h sont couverts par l'assurance de l'organisation : vol - bris. Les vélos ou biens confiés à l'organisation, dans le cadre du transport des bagages ou dans les cars balais sont couverts en cas de bris ou vol. Le dommage doit être signalé et constaté dès l'arrivée du véhicule balai. Les effets personnels déposés à la consigne spécifique du samedi sont couverts en cas de perte ou vol à hauteur de 100€. Cette consigne ne prend pas les objets de valeur. En dehors de ces situations les cyclistes sont responsables de leurs biens (vélo ou effets personnels) et doivent être couverts par leur propre assurance, notamment lors des hébergements même pourvus de local de gardiennage. La meilleure assurance est encore de protéger son vélo : surveillance, cadenas. **INDIVIDUELLE ACCIDENTS** Selon l'article L321.4 du Code du Sport, notre devoir d'information nous incite à vous conseiller de souscrire auprès de l'assureur de votre choix une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels dus à un accident survenu sur les parcours de la manifestation. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont couverts de manière suffisante. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que pour les non-licenciés, de souscrire l'assurance de leur choix ou la formule I.A. Sport + auprès de la MAIF. Vous pouvez consulter l'ensemble des garanties sur notre site [www.ardechoise.com](http://www.ardechoise.com) - **OPTION ANNULATION** - Vous pouvez souscrire à l'assurance annulation pour les formules avec ou sans hébergement. L'assurance annulation est obligatoirement souscrite au moment de l'engagement. Voir conditions sur [www.ardechoise.com](http://www.ardechoise.com). Vous devez absolument prévenir l'organisation par mail ou par courrier en joignant les justificatifs de votre annulation que nous enverrons à l'assureur. La déclaration d'annulation doit être faite dans les 5 jours de la connaissance de l'empêchement à participer à l'Ardéchoise. **NE PASSEZ PAS DIRECTEMENT PAR L'ASSURANCE**. Nous vous conseillons vivement de souscrire cette assurance, elle seule permettra de vous faire rembourser des frais d'inscription si vous remplissez les conditions. Contrat souscrit auprès de April International & Voyage - 92679 Courbevoie Cédex. Voir les conditions détaillées du contrat sur [www.ardechoise.com](http://www.ardechoise.com). - **DROIT A L'IMAGE** - L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le cycliste donne son accord à l'Ardéchoise et aux médias qui couvrent l'épreuve cycliste de masse pour utiliser son image pour tous clichés ou toutes vidéos pris du mardi 18 juin au samedi 22 juin 2019, qui serviront à la promotion et à la diffusion de l'image de l'Ardéchoise sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, journaux, internet, etc.). - **RECOMMANDATIONS** - Un minimum de préparation physique, un certificat d'aptitude physique à la pratique du vélo en compétition, un équipement adéquat selon la météo, un respect des règles (casque, code de la route), un comportement citoyen (respect de l'environnement, du règlement, de parcours balisés) sont les gages d'une Ardéchoise réussie et festive. Les comportements antisportifs, le non-respect de l'environnement, du code de la route, du règlement et notamment l'absence du port de casque, des parcours balisés ou de la sécurité d'une manière générale sont passibles d'exclusion. - **PARKINGS** - A Saint-Félicien, il est obligatoire de stationner son véhicule dans les parkings prévus. Le samedi des navettes sont mises en place de 6h15 à 21h15. - **RETRAIT DU DOSSARD ET DE LA PLAQUE DE GUIDON** - La plaque de guidon, le dossard individuel et le cadeau sont à retirer à l'accueil du mardi au samedi (Voir horaires sur programme p.8/9). Un parking courte durée est réservé pour le retrait des dossards du mardi au vendredi. - **FERMETURE DES PARCOURS LE SAMEDI 22 JUIN** - A 48 km de l'arrivée au lieu-dit Freydaparet, tout cycliste hors délai est obligé de prendre le car balai, après avoir restitué sa plaque de guidon et son dossard aux commissaires. S'il poursuit son parcours, il le fait sous sa propre responsabilité. - **DIPLÔME** - A récupérer le samedi 22 juin à l'accueil. Cyclotouristes et Randonneurs : disponible 30 minutes après l'arrivée. Cyclosporifs : disponible 1h45' après l'arrivée (nous tenons compte de l'heure de départ du dernier partant). Passé ce jour pour l'obtenir vous pouvez : soit le télécharger sur notre site internet, soit faire une demande par écrit accompagnée d'une enveloppe au format A4 timbrée pour un poids de 50g. - **RAVITAILLEMENT** - Le mercredi, jeudi et vendredi, les randonneurs sont en autonomie. Cependant de nombreux villages vous présenteront à leur initiative un ravitaillement gracieux ou payant. La liste des épiceries et restaurants des parcours figure sur le site internet. Le samedi, 15 ravitaillements proposant fruits frais et secs, gâteaux et barres énergétiques, charcuterie et fromage de pays sont matérialisés sur les cartes et la feuille de route. Plus d'une trentaine de points boissons sont aussi présents. - **REPAS ACCOMPAGNEURS** - Le samedi 22 juin il est possible d'acheter sur le lieu de restauration un repas accompagnateur au prix de 10€.

L'ensemble des informations est régulièrement mis à jour sur le site internet [www.ardechoise.com](http://www.ardechoise.com)

CATEGORIES	L'AVM	LES SUCS	L'ARDECHOISE	LA VOLCANIQUE	LES BOUTIERES
<b>A FEMMES 18 à 39 ans</b>	OR < 12h25	OR < 10h25 ARG < 11h50	OR < 9h35 ARG < 10h55	OR < 7h45 ARG < 9h15	OR < 5h45 ARG < 7h05
<b>B FEMMES 40 à 49 ans</b>	OR < 12h45	OR < 10h55 ARG < 12h35	OR < 10h05 ARG < 11h30	OR < 8h15 ARG < 10h00	OR < 6h15 ARG < 7h45
<b>C FEMMES 50 à 59 ans</b>		OR < 11h25	OR < 10h35 ARG < 11h45	OR < 8h45 ARG < 10h45	OR < 6h45 ARG < 8h25
<b>D FEMMES 60 à 69 ans</b>		OR < 12h05	OR < 11h15 ARG < 11h45	OR < 9h15 ARG < 11h30	OR < 7h15 ARG < 9h05
<b>K FEMMES 70 ans et +</b>					OR < 8h20 ARG < 10h20
<b>E HOMMES 18 à 39 ans</b>	OR < 11h15 ARG < 12h35	OR < 9h25 ARG < 10h45	OR < 8h45 ARG < 10h00	OR < 6h55 ARG < 8h00	OR < 4h55 ARG < 6h00
<b>F HOMMES 40 à 49 ans</b>	OR < 11h45	OR < 9h50 ARG < 11h10	OR < 9h05 ARG < 10h20	OR < 7h15 ARG < 8h30	OR < 5h15 ARG < 6h25
<b>G HOMMES 50 à 59 ans</b>	OR < 12h20	OR < 10h20 ARG < 11h45	OR < 9h35 ARG < 10h55	OR < 7h45 ARG < 9h15	OR < 5h45 ARG < 7h05
<b>I HOMMES 60 à 69 ans</b>		OR < 10h55 ARG < 12h25	OR < 10h05 ARG < 11h30	OR < 8h15 ARG < 10h00	OR < 6h15 ARG < 7h45
<b>J HOMMES 70 ans et +</b>					OR < 6h45 ARG < 8h25
<b>H HANDISPORT</b>		OR < 11h25	OR < 10h35 ARG < 11h45	OR < 8h45 ARG < 10h45	OR < 6h45 ARG < 8h25
<b>Y JUNIOR 17 ans féminin</b>					OR < 5h45 ARG < 7h05
<b>Z JUNIOR 17 ans masculin</b>					OR < 5h15 ARG < 6h25

L'année de naissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier déterminera votre catégorie d'âge.

## A - ARDÈCHE VERTE

MERCREDI 19 JUIN 2019

**A.1 - LA FORMULE** - L'Ardèche Verte est une randonnée cyclo-touriste sur 6 parcours, à choisir après le départ. Elle se réalise le mercredi en autonomie (boisson, alimentation). L'Ardèche Verte est ouverte à tous les cyclistes ayant plus de 18 ans le jour de l'épreuve, ou 17 ans uniquement sur les parcours de 57 et 90 km. Elle se décline en 5 formules : A - Ardèche Verte seule (bulletin d'engagement p63) - B - Ajout à l'Ardècheoise en 3 jours, vous cochez la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement 3 jours. - C - Ajout à l'Ardècheoise en 2 jours, vous cochez la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement 2 jours. - D - Ajout à l'Ardècheoise en 1 jour, vous cochez la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement 1 jour. - E - Intégrée dans l'Ardècheoise en 4 jours du Nord au Sud, vous êtes hébergé(e) du mardi soir au vendredi soir inclus, bulletin d'engagement 4 jours du Nord au Sud.

**A.2 - DEPART** - Les participants partent entre 7h et 9h le mercredi, ils passent obligatoirement sous le portique de départ, situé à la sortie de Saint-Félicien, route de Vaudevant.

**A.3 - POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION** - par courrier jusqu'au vendredi 14 juin (cachet de la poste faisant foi) - par internet jusqu'au lundi 17 juin minuit (sans majoration).

- sur place samedi 15, lundi 17 et mardi 18 juin (avec majoration). Clôture des engagements le mardi 18 juin à 20h.

**A.4 - ASSURANCE ANNULATION** - Vous pouvez souscrire à l'assurance annulation (voir conditions sur ardechoise.com).

## B - ARDECHOISE 1 JOUR

SAMEDI 22 JUIN 2019

A L'ENGAGEMENT, vous opterez pour la formule CYCLOSPORTIVE (vos temps et classements vous seront communiqués, ils seront affichés et publiés) ou la formule CYCLOTURISTE (vos horaires de passage aux différents contrôles vous seront communiqués, mais ils ne seront ni affichés ni publiés) :

**B.1 - LA FORMULE CYCLOTURISTE** est ouverte à tous les cyclistes nés avant le 31 décembre 2001. Le parcours cyclo-touriste Le Doux (85 km) est ouvert aux jeunes de 15 ans et plus né(e)s avant le 31 décembre 2004. Joindre obligatoirement une autorisation parentale. Le parcours cyclo-touriste Les Boutières (125 km) est ouvert aux cyclo-touristes de 17 ans et plus né(e)s avant le 31 décembre 2002. Joindre obligatoirement une autorisation parentale.

**B.2 - LA FORMULE CYCLOSPORTIVE** exige la fourniture obligatoire d'un justificatif : photocopie de la licence 2019 pour les licenciés (obtenue avec présentation d'un certificat médical d'aptitude au cyclisme en compétition) ou pour les licenciés non assurés, les non licenciés et handisports, un certificat médical de moins d'un an au jour de l'épreuve mentionnant expressément « l'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition ». A défaut de justificatif trois semaines après la réception du bulletin d'engagement ou si le justificatif est non-conforme alors le participant sera obligatoirement inscrit comme cyclo-touriste. Elle est interdite aux cyclistes de moins de 18 ans. Toutefois, une catégorie junior est exclusivement organisée sur le parcours des Boutières, 125 km pour les jeunes nés avant le 31 décembre 2002 joindre obligatoirement une autorisation parentale. Les licenciés FFC bénéficient de la couverture globale assurance : RC+ individuelle accident personnelle de leur licence. Elle comporte trois classements : scratch, par catégorie et par équipe, ce dernier uniquement sur l'Ardècheoise (220 km).

**B.3 - DOSSARDS PRIORITAIRES** - Composition du groupe des 300 premiers, engagement avant le 31 mars 2019 : N°1 à 100 : réservés aux VIP - N°101 à 200 : réservés aux 100 scratchs masculins de l'Ardècheoise 2018 - N°201 à 210 : réservés aux 10 scratchs féminins de l'Ardècheoise 2018 - N°211 à 225 : réservés aux 15 scratchs masculins des Boutières 2018 - N°226 à 230 : réservés aux 5 scratchs féminins des Boutières 2018 - N°231 à 245 : réservés aux 15 scratchs masculins de la Volcanique 2018 - N°246 à 250 : réservés aux 5 scratchs féminins de la Volcanique 2018 - N°251 à 260 : réservés aux 10 scratchs masculins des Sucs 2018 - N°261 à 265 : réservés aux 5 scratchs féminins des Sucs 2018 - N°266 à 280 : réservés aux 15 scratchs masculins de l'Ardècheoise Vélo Marathon 2018 - N°281 à 283 : réservés aux 3 scratchs féminins de l'Ardècheoise Vélo Marathon 2018 - N°284 à 300 : réservés aux FFC nationaux et Elites Au-delà du 31 mars 2019, les numéros vacants seront affectés aux cyclo-sportifs très bien classés dans leur catégorie d'âge, sur envoi d'un courrier avec justificatifs (diplôme

ou historique). La priorité sera donnée aux performances réalisées sur un parcours de l'Ardècheoise en 2017 ou en 2018. - Les 1700 premiers inscrits seront placés immédiatement derrière les 300 premiers. Un départ dans les 15 premières minutes leur est ainsi garanti.

### B.4 - POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION

- par courrier le 14 juin inclus (cachet de la poste faisant foi) - par internet le lundi 17 juin minuit - sur place avec majoration du samedi 15 juin au vendredi 21 juin avant 21h (sauf le dimanche). Aucun engagement ne sera pris sur place le samedi 22 juin 2019 au matin.

**B.5 - MODIFICATION / REMPLACEMENT** - Contacter l'Ardècheoise 04 75 06 13 43 - inscriptions@ardechoise.com

**B.6 - ANNULATION** - le remboursement n'est possible que si vous avez souscrit à l'option annulation et que vous répondez aux conditions de l'assurance (conditions disponibles sur notre site internet).

**B.7 - DÉSISTEMENT** voir dispositions générales

**B.8 - FERMETURES DES PARCOURS** - Après votre départ (entre 7h30 et 8h45), vous opterez pour l'un des six parcours proposés en 1 jour. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, des points de fermeture seront tenus par des commissaires de la FFC à : - 11h à Lamastre pour les Boutières et les parcours supérieurs, - 11h30 au Cheylard pour la Volcanique, les Sucs, l'Ardècheoise et l'AVM,

- 12h au col de Mézilhac pour l'Ardècheoise et l'AVM,

- 13h au col du Gerbier de Jonc pour les Sucs

- 13h30 au col du Gerbier de Jonc pour l'AVM

- 14h30 à Chanéac (carrefour D278/D378) pour les Sucs,

- 15h15 à Chanéac (carrefour D278/D378) pour l'AVM,

- 16h30 sortie de Saint-Martin-de-Valamas (carrefour D120/D478) - 17h45 au lieu-dit Freydpapart (carrefour D9/D214) situé à 48 km de l'arrivée, tout participant hors délai est obligé de prendre le car balai, ou s'il désire poursuivre son parcours, il le fait sous sa propre responsabilité après avoir restitué sa plaque de guidon et son dossard au commissaire.

- 19h15 (carrefour D236/D532) déviation directe sur Saint-Félicien avec, à votre arrivée, un ajout d'une heure à votre temps de parcours.

**B.9 - PRIVATISATION DES ROUTES** - Assurée par la gendarmerie nationale, des signaleurs et Média Moto Sécurité. Par arrêté Préfectoral, seuls les cyclistes régulièrement engagés à l'Ardècheoise pourront circuler sur les routes privatisées le samedi 22 juin 2019 de Saint-Félicien au Cheylard (carrefour D578/D120) - de la sortie de Saint-Martin-de-Valamas (carrefour D120/D478) à l'entrée de Saint-Agrève (carrefour D120/D21), du Lieu-dit Freydpapart (carrefour D9/D214) à l'arrivée à Saint-Félicien. **Sur les routes privatisées, tout demi-tour à vélo est strictement interdit, avant le passage de la voiture balai accompagnée de la gendarmerie.**

**B.10 - VOITURE SUIVEUSE** - Les voitures suiveuses sont interdites car dangereuses et irrespectueuses des autres cyclos. **Tout participant ayant une voiture d'accompagnement sera disqualifié par un commissaire.**

**B.11 - ASSISTANCE MEDICALE** - Elle est coordonnée par Dokever et assurée par le SDIS 07, le SAMU 07, l'UDPS, des médecins urgentistes en moto, un hélicoptère sanitaire. Le corps médical a toute autorité pour stopper un participant s'il le juge nécessaire.

**B.12 - L'ASSISTANCE MECANIQUE** - L'assistance mécanique est assurée par les sociétés Mavic, et des vélocistes régionaux. **La main d'oeuvre est gratuite, les pièces sont facturées.**

### B.13 - DÉPART ANTICIPÉ AVM

Pour bénéficier d'un départ anticipé à 7h15, vous devrez justifier d'une réalisation au moins une fois entre 2015 et 2019, de l'AVM, l'Ardècheoise, les Sucs, Bordeaux-Paris, le tour du Mont Blanc, La Marmotte ou de l'Ötztalmarathon en Autriche (autre épreuve : nous consulter). De plus, si vous demandez à bénéficier du départ avancé à 7h15, vous vous engagerez à réellement accomplir ces 277 km hors desquels vous ne serez classé dans aucune autre cyclo-sportive. En partant à 7h30, vous participez librement à l'AVM ou toutes autres cyclo-sportives.

## C - ARDECHOISE 2, 3, 4 JOURS

MERCREDI 19, JEUDI 20, VENDREDI 21

**C.1 - LA FORMULE** - L'Ardècheoise en plusieurs jours est une randonnée cyclo-touriste avec étapes sur le parcours de votre choix. Elle se réalise en AUTONOMIE (boisson, alimentation, assistance mécanique et médicale). C'est uniquement le samedi sur les parcours en 1 jour que des ravitaillements, des assistances et des points relais pour les cars balais itinérants sont mis en place par l'organisation. L'Ardècheoise plusieurs jours est ouverte à tous les cyclistes nés avant le 31 décembre 2001.

## RÈGLEMENT

### C.2 - POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION

AVEC HÉBERGEMENT : Nouvelle formule confort supérieur : 15 mars dernier délai, dans la limite des places disponibles. Formules A et B : 5 avril, dernier délai, dans la limite des places disponibles

SANS HÉBERGEMENT :

- par courrier le 14 juin inclus (cachet de la poste faisant foi)

- par internet le lundi 17 juin minuit

- sur place avec majoration du samedi 15 juin au jeudi 20 juin avant 19h (sauf dimanche). Pas d'inscription au matin du départ.

**C.3 - ANNULATION** - le remboursement n'est possible que si vous avez souscrit à l'option annulation et que vous répondez aux conditions de l'assurance (conditions disponibles sur notre site internet).

**C.4 - MODIFICATION / REMPLACEMENT** - contacter l'Ardècheoise 04.75.06.13.43 - contactp@ardechoise.com. En cas de remplacement, envoyez un courrier accompagné du bulletin rempli par votre remplaçant (e) et 10 € de frais de dossier.

**C.5 - CONTROLES** - Départ : les randonneurs passent obligatoirement sous le portique de départ. Sur parcours : ils passent aux points de contrôle de leur parcours selon les heures d'ouvertures. Les randonneurs partent à leur convenance de leur lieu d'hébergement. Les inscrits en 4 jours du Nord au Sud : selon leur lieu d'hébergement ces cyclistes passeront à leur convenance le contrôle d'arrivée de l'Ardèche Verte du mercredi ou le contrôle départ 3 Jours du jeudi.

**C.6 - L'HÉBERGEMENT** - Aucune réservation sans engagement. L'option hébergement est proposée dans la limite des places disponibles en formules A ou B (en cas d'indisponibilité dans la formule choisie, un complément pourra vous être demandé). Les cyclistes sont placés dans l'ordre d'arrivée de leur bulletin d'engagement en fonction du parcours choisi et de l'organisation du transport des bagages. Groupe : les cyclistes souhaitant être hébergés dans le même lieu doivent obligatoirement envoyer leurs inscriptions dans la même enveloppe en indiquant le responsable de groupe (de même pour les inscriptions internet). Le prix comprend : la 1/2 pension (repas, nuitée et petit déjeuner) (draps fournis, serviettes non fournies) pour 1 à 4 nuits selon la formule choisie. Les options d'hébergement A ou B se distinguent uniquement par le nombre de personnes par chambre. Les parcours traversant des secteurs très hétérogènes en hébergements, l'étape se situe sur ou hors parcours dans un rayon de 20km. Etape 2 jours : 1 nuitée à mi-distance du parcours choisi - Etapes 3 jours : 2 nuitées au 1/3 et 2/3 du parcours - Etapes 4 jours : 3 nuitées au 1/4, 1/2 et 3/4 du parcours - Etapes 4 jours du Nord au Sud : 4 nuitées dont mardi et mercredi dans le même hébergement dans un rayon de 25 km autour de Saint-Félicien. Jeudi et vendredi au 1/3 et 2/3 du parcours choisi. Dans le cas où toutes ces possibilités sont épuisées, l'Ardècheoise vous contacte pour vous proposer d'autres alternatives (distance, parcours).

**FORMULE CONFORT SUPÉRIEUR** - Cette formule propose uniquement des hôtels ou des chambres d'hôtes classés minimum 3 étoiles. Dans le cas où il n'y aurait plus de disponibilité, un hébergement de catégorie inférieure vous sera proposé. Le prix comprend : un rafraîchissement à l'arrivée dans l'hébergement, la demi-pension, les draps et les serviettes fournis.

**C.7 - TRANSPORT D'UN BAGAGE** - Ce service est exclusivement destiné aux cyclistes hébergés par l'Ardècheoise. Un bagage = 1 seul sac totalement fermé (rien ne doit dépasser). Poids et dimensions : Bagage 2 jours : maximum 7 kg / 50 x 35 x 30 cm. Bagage 3 jours : maxi 9 kg / 60 X 35 X 30 cm. Bagage 4 jours : maxi 10 kg / 60 X 35 X 30 cm. Bagage 4 jours Nord au Sud : maxi 10 kg / 60 X 35 X 30 cm Le non respect de ces règles entraînera le refus de la prise en charge du bagage. DÉPOSE - Après retrait du dossard, vous pouvez déposer votre bagage à la salle des fêtes de Saint-Félicien du mardi au vendredi. Voir horaires sur programme p.8-9. Sur vos lieux d'hébergements, les bagages doivent être mis à la disposition des transporteurs dès 7h30. Bagage 4 jours Nord Sud : le mardi soir, les cyclistes emmènent directement leur bagage à l'hébergement. Le jeudi matin à l'hébergement, le bagage doit être à disposition des transporteurs dès 7h. RETRAIT - A l'hébergement, votre bagage sera disponible au plus tard à 18h. Le samedi de 12h à 20h à la salle des fêtes selon l'arrivée des transporteurs.